

OBJET

Etablissement d'une
carte scolaire sur le
Territoire Communal

N° : 40/04/16

SECR : A.M/P.V/C.J

NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize le 12 avril à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 6 avril 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annick MATTIGHELLO, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATTIGHELLO Annick, VILTART Patrick, KACIMI Fatiha, DEVORSINE Serge, MERIAUX Sabine, ASCONE Giuseppe, AUQUIERT Joëlle, PIERARD Mariam, PIERARD Léone, FONTAINE Annie, SIMON Jean-Louis, LIBIER Marie Paule, THIEMPONT Jacques, LIBERT Jean Claude, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, VERWAERDE Laurent, VASAMULIET Hugues, CAPELLE Valérie, DESPEGHEL Daniel.

Monsieur EL HADANI a donné procuration à Madame AUQUIERT Joëlle
Madame MENAGE Régine a donné procuration à Madame MERIAUX Sabine
Monsieur REKBI Ali a donné procuration à Madame KACIMI Fatiha
Monsieur DUBOIS Jean Louis a donné procuration à Monsieur SIMON Jean Louis
Madame CORNUT Micheline a donné procuration à Monsieur DESPEGHEL Daniel

Absents : CONVENANCE Jean Luc, GILLOTEAU Sergine, MEUNIER Richard, DURANT Sullivan

Formant la majorité des membres en exercice

SECRETAIRE DE SEANCE : AUQUIERT Joëlle

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité est responsable de la carte scolaire et de l'inscription des enfants de sa commune dans les écoles publiques de la Ville.

Compte tenu du dynamisme démographique de la Ville, il est nécessaire de revoir le périmètre de certaines écoles pour les ajuster à l'évolution des besoins de la population.

Ainsi, il est proposé de structurer la Ville, en 4 bassins scolaires composés chacun d'un groupe d'écoles élémentaires et maternelles susceptible de satisfaire les besoins du périmètre.

Ces bassins permettront d'accueillir les enfants dans une école proche du domicile familial.

En conséquence et si tel est votre avis, je vous propose de prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal adopte les plans de référence annexés des périmètres des écoles maternelles et élémentaires et le découpage et regroupement des écoles par bassin scolaire.

Le Conseil Municipal adopte les modalités d'inscription telles que définies ci-dessous :

- toutes les demandes d'inscription scolaire sont analysées d'une part selon le périmètre géographique des écoles et des bassins scolaires si nécessaire, d'autre part selon la proximité et/ou la capacité d'accueil de l'école.

La mise en place de ce dispositif sera progressive. Les enfants déjà scolarisés en maternelle terminent leur cycle dans leur école actuelle. Les nouveaux entrants en maternelle, sans fratrie déjà scolarisée en maternelle, sont concernés par ces nouveaux périmètres. Les enfants actuellement scolarisés en Grande Section intègrent leur nouveau périmètre scolaire à l'occasion de leur passage en Cours Préparatoire.

Avant toutes admissions nouvelles dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville, un certificat d'inscription sera délivré par la mairie, à l'école indiquée qui procédera à son admission définitive.

L'Assemblée,

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

Et après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité des membres présents, les propositions ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en séance, le 12 avril 2016

Ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Annick MATTIGHELLO

